

1.

Débitrice: Scierie George S.A., Vers le Moulin ,
1077 Servion
2.

Remarques: Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 11 août 2003, communiquée le 13 août 2003, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a accordé à la société Scierie George S.A., Vers le Moulin, 1077 Servion, un sursis concordataire de six mois, courant dès l'expédition de la présente décision qui a eu lieu le 12 août 2003, et a désigné en qualité de commissaire au sursis la Fiduciaire Michel Favre SA, rue Pichard 20, case postale 2773, à 1002 Lausanne.

Les créanciers peuvent faire valoir leur prétention auprès du commissaire susmentionné.

Chaque partie a le droit de recourir au Tribunal cantonal, Cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires au greffe du Tribunal d'arrondissement, dans les dix jours, dès la présente communication.

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey 1
- (01136202)